



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 08 avril 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 04 avril 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 04 avril 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le huit avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du quatre avril 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Madame BUQUET Jessica, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame SAHUT Géraldine a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur CALTOT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2022/27 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (PETITE SALLE, CLÔTURE ET BARRIÈRE AU MANOIR, ABATTAGE D'ARBRES AU PARC DES TULIPIERS)

Madame le Maire propose l'installation d'un urinoir dans la petite salle, suite à la demande des agents d'entretien.

Madame le Maire propose également l'installation d'une clôture et d'une barrière au Manoir.

Enfin, dans un souci d'économies budgétaires, l'abattage de certains arbres en mauvais état et devenus dangereux n'a pas été prévu dans le lot 1 (gros œuvre) de l'appel d'offres du parc des Tulipiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- CHOSIT l'entreprise Michel LECLERC pour l'installation d'un urinoir dans les sanitaires de la petite salle pour un coût de 1 065,36 € TTC et DIT que cette somme sera inscrite en investissement au compte 2135 du budget supplémentaire ;

- CHOSIT l'entreprise Clôtures BATAILLE pour la fourniture et la pose d'une clôture rigide et d'une barrière au Manoir pour un coût de 4 747,75 € TTC et DIT que cette somme sera inscrite en investissement au compte 2128 du budget supplémentaire ;

- CHOSIT l'entreprise DELAHAYE pour les travaux d'abattage et d'élagage des arbres au parc des Tulipiers pour un coût de 8 094,00 € TTC et l'entreprise ALTO CIME pour la taille des ifs et l'haubanage du hêtre pourpre pour un coût de 3 275,00 € TTC et DIT que ces sommes seront inscrites en investissement au compte 2128 du budget supplémentaire.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
Le 13 avril 2022